



Crédit d'impôts

Par Dan46

Bonjour

Mon épouse Alzheimer GIR2 a besoin d'aide à la personne pour certains besoins à domicile.

Le Conseil Général Départemental prend en charge une partie financière de ces besoins.

Peut-elle déclarer en crédit d'impôts, le solde qu'elle débourse ?

Comment ?

Merci pour vos conseils.

Cordialement

Dan

Par calete

Bonjour,

Vous trouverez toutes explications sur le site des impôts :
[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/emploi-domicile]https://www.impots.gouv.fr/particulier/emploi-domicile[/url]

cdt